

Assemblée Générale du 8 mai 1918

Ouverte à 08h30 su soir sous la présidence de M. H. Subilia. 5 membres sont présents

Essaims : Les sociétaires qui désirent acheter ou vendre des essaims se feront inscrire auprès du comité.

Cire : Le comité demandera à M. Henri Monthoux s'il a toujours son purificateur et s'il veut le vendre. A défaut la société verra à en acheter un ailleurs

Miel : Un dépôt de miel sera ouvert à Bière chez M. Schaefer, nommé à cet effet « gérant »

Séance levée à 09h15 du soir

Le Président

Le secrétaire

Stauffer

Séance du comité du 10 octobre 1919 à 07h30 du soir

Sous la présidence de Monsieur H. Subilia le comité prend connaissance de la caisse du gérant. Monsieur Schaefer, décédé, il décide de convoquer pour le 19 courant une assemblée générale où seront présentés un examen sommaire des comptes et exposés quelques idées concernant la vente du miel, cire gaufrée etc.

Séance levée à 06h00 du soir.

Assemblée générale du 13 octobre 1919

Elle est ouverte à 08h00 du soir sous la présidence de M. H. Subilia, pdt. Conformément à la décision prise l'appel est fait aux fins d'infliger l'amende de fr 0.30 pour les sociétaires non excusés.

Sont absents sans excuses : MM ed. Péclard, Eugène Etehnos et Robert Monthoux,

Il est donné connaissance des comptes et de la vente du miel. L'assemblée décide de laisser la gérance à Mme Veuve Schaefer.

Cire gaufrée : Monsieur le Président montre ensuite des feuilles de cire gaufrée fournies par la maison Bresch, Haerstetten, en échange de cire purifiée au purificateur solaire. Ce mode de affaire étant avantageux, la société utilisera ce système et un dépôt de feuilles gaufrées sera établi chez le gérant.

Ruches de M. Schaefer : Mme Schaefer ne désirant pas continuer l'entretien des ruches de feu son mari, celles-ci, au nombre de trois, sont mises à l'assemblée. MM Besson Adrien et Roy de St Livres en deviennent possesseurs.

Pas de propositions individuelles, séance levée à 09h30 du soir

Le Président

Le secrétaire

Stauffer